

Au sommaire

L'Édito : pari pris, pari tenu !

Le travail continue, le télétravail aussi !

Compensation des surtemps de déplacement, la vigilance est de mise

Accord handicap

Indemnité Kilométrique Vélo

NSC & Atos, l'aventure continue

Réforme des retraites, la CFDT...

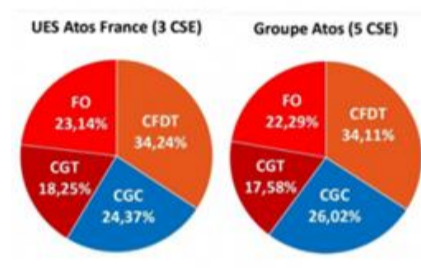
L'emploi au sein du groupe Atos

Projet V

Centre global de service partagé RH pour la France

En détails

L'Édito : pari pris, pari tenu !



La **CFDT** a été choisie largement comme 1^{er} syndicat au sein du groupe Atos, au sein de l'UES Atos, au sein du CSE Conseil & Solutions, au sein d'Atos Bull Technologies & Fonctions Supports, et IMAKUMO (Engage ESM). Nous sommes deuxièmes au sein du CSE Atos

Infrastructures, nous n'avons hélas pas réussi à constituer une liste sur Atos International, cela nous laisse donc une marge de progression pour l'avenir 😊. La CFDT s'est engagée et a œuvré pour le partage de la gouvernance des CSE et CSE central avec comme objectif unique l'intérêt des salariés, loin de toute querelle de chapelle. L'ensemble des syndicats s'est accordé, pour cette nouvelle mandature, à suivre cet objectif si cher aux salariés ! Une nouvelle dynamique est désormais enclenchée chez Atos. Nous sommes très satisfaits de cette belle avancée pour le dialogue social qui promet un avenir meilleur à tous nos collègues ! Tout cela on le doit bien évidemment aux salariés qui ont participé fortement aux élections professionnelles dès le 1^{er} tour et qui nous ont accordé leur confiance !

Un grand MERCI à tous !

Le travail continue, le télétravail aussi !

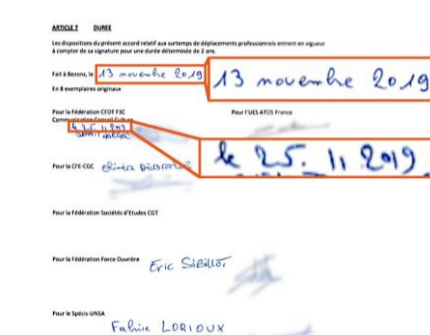
Le Groupe Atos était pionnier sur ce sujet, avant même la loi. Oui ! Au grand bonheur des salariés. Oui ! Avec quelques économies pour le groupe en termes de locaux. Oui ! C'est La formule magique « gagnant / gagnant », qui va très bien à la **CFDT** ! Après plusieurs séances de négociations, on est arrivé à une mouture faisant encore une économie supplémentaire sur la contribution qui couvre les frais de connexion Internet, les fameux 21 euros par mois pour 2 jours de télétravail par semaine !

Pour des raisons liées, nous dit-on, à des exigences URSSAF (alors qu'à contrario, l'URSSAF a publié une note le 18 décembre autorisant le remboursement jusqu'à 20€/mois pour 2 jours de télétravail par semaine sans aucun justificatif cf lien ci-dessous). En contrepartie, la direction propose des tickets restaurant, alors que les syndicats demandent les 2 mesures ensemble. Le hic dans cette mouture, c'est qu'en termes de compensation la note et l'accord du travail atypique font référence à des dispositions qui ne figurent plus dans la nouvelle version. De plus la valeur du ticket restaurant attribué désormais aux télétravailleurs n'est pas mentionnée dans l'accord. La **CFDT** a refusé de signer dans ces conditions et a demandé à la direction un effort sur ces deux points au minimum. La direction s'était engagée à résoudre ces deux problèmes dans la dernière version de l'accord proposée à la signature, mais elle ne l'a pas fait ! La **CFDT** persiste dans sa demande. Nous vous tiendrons informés de la suite des événements. Cela dit, la direction a annoncé que, dans le cas où l'on n'aboutirait pas à un accord, une charte télétravail serait mise en place.



[Note URSSAF du 18 décembre¹](#)

Compensation des surtemps de déplacement, la vigilance est de mise



L'accord a été signé par 3 syndicats qui comptabilisaient 50 % de représentativité, le 13 novembre 2019, veille de clôture des élections professionnelles. Selon la **CFDT**, cette signature est prématurée et la négo aurait dû se poursuivre et aboutir à un meilleur résultat. Et c'est dommage ! Les syndicats étaient en position de force puisqu'en justice et

dans un bras de fer ensemble contre la direction. Ces syndicats avaient refusé de signer et décrié l'accord de 2016, et aujourd'hui ils précipitent la signature d'un accord moins disant.

L'accord étant valable de toute façon et non contestable en justice comme pouvait l'être la note unilatérale, la **CFDT** s'est posé la question de l'utilité de signer cet accord ou pas. Le choix a été fait dans l'intérêt de nos collègues et nous avons signé le 25 novembre afin de pouvoir participer pleinement « comme syndicat signataire » à la commission de suivi de l'accord. Parce qu'il y aura beaucoup de travail à faire : son application, effective dans les jours à venir, étant rétroactive aux surtemps réalisés depuis le 1^{er} aout 2018. L'équipe **CFDT** est présente avec ses RP (Représentants de Proximité) pour vous aider si besoin.

[Lire le résumé CFDT de l'accord²](#)

Accord handicap



La **CFDT** a signé cet accord ainsi que le précédent. Il faut noter parmi les avancées et les nouveautés :

- Article 7.2 du guide des compensations : Aide à l'acquisition d'un véhicule personnel et/ou aménagement du véhicule (pour les salariés qui bénéficieraient de l'aide à l'acquisition du véhicule, il ne sera pas possible de la cumuler avec le remboursement des frais

- kilométriques)
- Selon l'ancien calcul, actuellement le taux d'employabilité est de 4,77 % avec un objectif à 5 %. Selon le nouveau calcul, le taux d'employabilité tombe à 3,8 %. Pour arriver à 5 %, il faut donc faire 0.4 % de progression chaque année
- Tout salarié en situation de handicap qui est convoqué à un entretien préalable à licenciement peut demander à la direction de réunir la commission paritaire de pilotage et de suivi
- Adaptation aux nouvelles législations : au 1^{er} janvier 2020 la déclaration se fera par groupe et non plus par établissement

[Lire l'accord handicap³](#)

Indemnité Kilométrique Vélo



Cet accord porte sur les kilomètres parcourus en 2019 et n'est qu'une prolongation de l'ancien accord. Une nouvelle négociation devrait démarrer lorsque le décret sur la « loi d'orientation des mobilités » sera publié.

Vos droits pour 2019 :

- Un kilomètre parcouru vous donne le droit à 25 centimes
- Cette indemnité est plafonnée à 200 € par an (soit 800 km par an)
- Cette indemnité est cumulable avec l'abonnement aux transports en commun à condition que l'abonnement ne permette pas d'effectuer les mêmes trajets (exemple : de votre domicile à la Gare à vélo, puis le train jusqu'au lieu d'exercice de la mission)
- Attention ! Votre trajet devra correspondre à la distance la plus courte, en trajet sécurisé à vélo, entre votre domicile et votre lieu d'exercice de la mission ou la gare ou le métro si vous utilisez à la fois votre vélo et les transports en commun

[Comment bénéficier de ces indemnités kilométriques ?](#)⁴

NSC & Atos, l'aventure continue



Le projet « Spinnaker » ayant consisté à externaliser les salariés de la maintenance Bull vers la société NSC, cette dernière a fait le choix de dénoncer le contrat qui la liait à Atos à l'automne 2019 pour cause de problème d'équilibre financier. La réversibilité de 3 mois s'est achevée le 28 janvier... La direction nous indique que la solution probable avant fin janvier consisterait à garder la société NSC en sous-traitance, mais en basculant en mode

« Régie ». Ce modèle est valable uniquement pour la France, qui est train de reprendre la main sur son périmètre puisque ce projet était géré jusqu'à présent par le Global.

Atos a annoncé que l'activité maintenance reviendrait chez Atos : « certaines activités seront réalisés en sous-traitance et d'autres resteront chez NSC ».

Phase Transformation et recrutement : 6 mois pour mettre en place l'organisation cible chez Atos.

La direction n'a pas communiqué clairement vis-à-vis des salariés qui, depuis le début, ne font que subir cette externalisation regrettable. Ce sont les élus et mandatés qui doivent enquêter pour trouver des informations, souvent informelles. Les salariés concernés ont vécu un mal-être avéré avec plusieurs déclarations de danger grave et imminent ou des situations de burn-out.

La **CFDT** interpelle la direction du groupe Atos sur la nécessité d'informer et de rassurer les salariés concernés. La **CFDT** trouve très judicieux, pour ce qui concerne les activités en France, qu'elles soient déléguées à la GBU France car la grande majorité des salariés et des contrats concernés sont localisés en France, afin qu'un développement de l'activité puisse à nouveau être envisagé.

[Voir notre précédent article](#)⁵

Réforme des retraites, la CFDT...



L'objectif que poursuit la **CFDT** en s'impliquant dans la concertation sur la réforme des retraites est de construire un système universel plus juste où tous les actifs du public comme du privé sont solidaires, avec des règles communes à tous.

Depuis le Congrès de Tours en 2010, la **CFDT** défend l'idée d'un système universel qui rassemble tous les travailleurs. La **CFDT** veut changer le système actuel qui pénalise les femmes,

les précaires, les bas revenus et les polypensionnés. Mais la **CFDT** veut aussi créer des droits nouveaux à la retraite, adaptés aux attentes des travailleurs d'aujourd'hui.

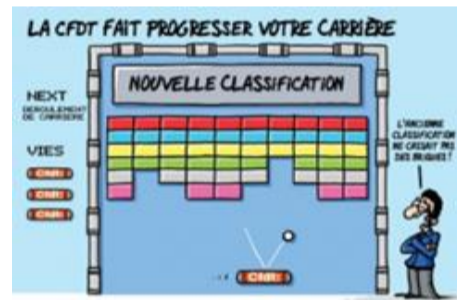
Si la **CFDT** s'implique dans la discussion, c'est bien parce qu'elle est convaincue qu'on peut garder un système de retraites basé par répartition où les cotisations des actifs permettent de payer les pensions des retraités, tout en le rendant plus juste, plus lisible et en phase avec la société d'aujourd'hui.

[Lire les réponses aux questions les plus posées](#)⁶

[L'Édito de #LaurentJoffrin #Libé : Retrait ou négociation ?](#)⁷

[Position de la CFDT](#)⁸

L'emploi au sein du groupe Atos



L'emploi en France est une préoccupation majeure des salariés et l'objectif de la commission Emploi prend tout son sens face à ces sujets. Les IRP ont montré la volonté de suivre dans toutes les instances représentatives l'ensemble de ces

sujets directement lié à l'emploi, et la commission emploi du CSE central est un chaînon supplémentaire actif en lien avec ces dites instances et en lien avec les commissions Formation et suivi GSEC pour l'ensemble des divisions et fonctions supports de la GBU France.

La **CFDT** déplore que la direction n'ait pas tenu ses engagements au niveau de la commission Emploi sur 2019. Aucune réunion n'a pu être planifiée malgré les demandes réitérées.

Il est indispensable qu'une réunion se tienne dans les meilleurs délais et que la direction présente les résultats avec le référentiel par année en termes de bilan et indicateurs par division y compris l'intégralité des fonctions supports tel que dans l'accord groupe GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

[Lire la déclaration CFDT au comité de groupe](#)⁹

Projet V



Des regroupements par pays vont être opérés entre l'Espagne, le Portugal et probablement l'Italie, avec une organisation verticale autour de 6 industries. Ce projet sera soumis pour validation au prochain conseil d'administration.

Au sein de cette nouvelle « région », un reporting sera mis en place et des centres de compétences seront créés. Ces centres seront transverses à plusieurs divisions. L'objectif à terme étant de décloisonner les divisions.

Des organigrammes seront présentés lors du prochain CSE Central. Un avis est rendu sur lancement de ce projet, dont la déclinaison nous sera communiquée tout au long de l'année 2020.

Les élus demandent des précisions à la direction sur les moyens mis en œuvre ! Nous nous interrogeons sur la cohérence et sur les impacts de tous les projets de réorganisations qui sont actuellement mis en place.

[Lire l'avis du CSE central¹⁰](#)

Centre global de service partagé RH pour la France



Cette consultation s'inscrit dans un schéma de délocalisation de 4 métiers de la DRH vers Atos Bulgarie : Recrutement, Workforce Management France, Formation / Développement et Compensation & Benefits. Selon le planning, le premier service concerné

est le Recrutement ; les élus CFDT se demandent si le centre de recrutement que la direction a décidé de créer à Sofia en Bulgarie permettra de répondre aux besoins attendus et nécessaires au bon fonctionnement d'Atos France. 1200 recrutements ont été effectués en 2019 sur un objectif de 1300, ce qui est tout à fait satisfaisant. La **CFDT** s'interroge sur le fait de remettre en cause le travail d'une équipe qui gagne après de nombreuses années difficiles, les salariés de ce service ont réussi à relever ce challenge en 2019 après une réorganisation de celui-ci. Les élus **CFDT** issus des Fonctions Supports sont très impliqués dans le suivi de ce projet.

[Lire l'avis du CSE central¹¹](#)

Notre travail vous intéresse ?

Vous voulez vous investir et faire changer les choses ?

Travaillons ensemble et rejoignez-la !



La CFDT lutte pour obtenir de nouveaux droits !

La CFDT fait connaître leurs droits aux salariés pour que tous puissent en profiter !

Vous saurez tout sur vos droits chez Atos !

<https://www.cfdt-atos.org>

<https://www.linkedin.com/company/cfdt-atos> ou <https://twitter.com/CFDTATOS>

Ou par mail : cfdt@atos.net

¹ <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/frais-occasionnelles-par-le-teletra.html>

² <https://www.cfdt-atos.org/wp-content/uploads/2020/02/Aide-memoire-COMPENSATION-SURTEMPS-DE-TRAJET-v0.2.pdf>

³ <https://www.cfdt-atos.org/wp-content/uploads/2019%2011%2029%20Accord%20groupe%20handicap.pdf>

⁴ <https://www.cfdt-atos.org/wp-content/uploads/2020/02/Aide-memoire-IK-Velo.pdf>

⁵ <https://www.cfdt-atos.org/2018/10/10/cession-de-lactivite-maintenance-bull/>

⁶ https://www.cfdt.fr/portail/actualites/l-avenir-des-retraites/les-reponses-a-vos-questions-sur-la-reforme-des-retraites-srv2_1086987

⁷ https://www.liberation.fr/politiques/2020/01/22/retrait-ou-negociation_1774583

⁸ https://www.cfdt-atos.org/wp-content/uploads/presentation_UMRA_retraite-synthese-fev2020.pdf

⁹ <https://www.cfdt-atos.org/wp-content/uploads/2020/02/Declaration-CFDT-comite-de-groupe-du-3-decembre-2019-COMMISSION-EMPLOI-docx.pdf>

¹⁰ https://www.cfdt-atos.org/wp-content/uploads/2020/02/2020-01-16-rendu-avis-projet-V_v2.0.pdf

¹¹ https://www.cfdt-atos.org/wp-content/uploads/2020/02/20200130-AVIS-CSEC-UES-ATOS-France-sur-le-projet-CSP-RH-V4_vote.pdf